

Aperçu Rapports électoraux · Candidat à l'investiture enregistré Candidat • Candidat et l'association de circonscription enregistrée · Parti politique enregistré Rapports annuels · Association de circonscription enregistrée · Parti politique enregistré Examen public des rapports financiers *ÉLECTIONSNB*

2

4

6

Rapports électoraux Candidat à l'investiture enregistré Le $\underline{\text{représentant officiel}}$ du candidat à l'investiture doit déposer un $\underline{\text{rapport}}$ • Dans les 30 jours suivant son congrès d'investiture • Si cela tombe pendant la période électorale 2024, prolongée jusqu'à 90 jours après le jour ordinaire du scrutin, c'est-à-dire le lundi 20 janvier 2025 www.electionsnb.ca Financement politique > Rapports financiers électoraux : modèles > P 04 926 Rapport financier de candidat à la direction ou à l'investiture *ÉLECTIONSNE*

Rapports électoraux : Candidat Si l'agent officiel du candidat ouvre son propre compte bancaire : • L'<u>agent officiel</u> doit déposer un <u>rapport financier électoral</u> au plus tard 60 jours après le retour du bref d'election, prolongée jusqu'au lundi 6 janvier 2025 en raison de la période des fêtes de 2024 www.electionsnb.ca Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles > P 04 902 Rapport financier électoral du candidat Dépôt de 100 \$ restitué au candidat à la réception du rapport par Les rapports sont examinés dans l'ordre de leur réception, en accordant la priorité aux rapports comportant des remboursements de dépenses électorales *ÉLECTIONSNB*

3

5

Rapports électoraux : Candidat et association de circonscription enregistrée Si l'agent officiel du candidat n'ouvre pas son propre compte bancaire : • Les dépenses électorales du candidat seront payées à partir du compte bancaire existant de l'association de circonscription ou à partir des fonds en dépôt au parti • Le représentant officiel et l'agent officiel sont en accord; ou • Lorsque la même personne remplit les deux rôles Une option bancaire préférée et plus simple Le <u>représentant officiel et l'agent officiel</u> doivent déposer un <u>rapport</u> financier conjoint Au plus tard le 31 mars pour l'année civile précédente *ÉLECTIONSNE*

Rapports électoraux : Candidat et association de circonscription enregistrée (suite) www.electionsnb.ca • Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles > P 04 924 Rapport financier conjoint de l'association de circonscription enregistrée et *ÉLECTIONSNB*





8

10

Rapports annuels : d'un parti politique enregistré

Le <u>représentant officiel</u> d'un parti doit présenter <u>deux</u> rapports financiers annuellement :

- 1) Pour les six premiers mois de l'année civile, au plus tard le 30 septembre
 - Puisque cette date tombe au cours de la période électorale de 2024, la date est reportée à 90 jours après le jour ordinaire du scrutin, c'est-à-dire le lundi 20 janvier 2025.
- Pour les douze mois de l'année civile, un rapport <u>verifié</u> au plus tard le 31 mai de l'année suivante

www.electionsnb.ca

 Financement politique > Rapports financiers annuels : Modèles > P 04 910 Rapport financier du parti politique enregistré

<u> ÉLECTIONSNB</u>

Examen public des rapports financiers

Les rapports financiers <u>qui comprennent des contributions</u> peuvent être consultés en ligne

www.electionsnb.ca

• Financement politique > Examen public des rapports financiers ...

> Partis politiques enregistrés

> Candidats à l'investiture enregistrés

> Candidats à l'investiture enregistrés

> Candidats indépendants enregistrés

> Candidats indépendants enregistrés

> Tiers enregistrés

> Rapports de situations sur les dépôts

Tous les rapports financiers sont accessibles au public qui peut les examiner au bureau d'Élections N.-B. durant les heures normales d'ouverture

9

2